



ZONE DE DISTRIBUTION : REZZA

Conclusion sanitaire

2024 Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions.

Indicateur global de qualité

D

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
SOURCE FRASSELLI 1, SOURCE FRASSELLI 2,
SOURCE FRASSELLI 3, SOURCE SMARGINE 1,
SOURCE SMARGINE 2. L'eau qui l'alimente est
d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 65
personnes sur 1 commune (REZZA). Le responsable
des installations est : « MAIRIE DE REZZA ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
MAIRIE DE REZZA » qui assure l'exploitation du
réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **66 %**
Valeur maxi : **80 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES

- Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

ARSENIC

A Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum
réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRISALOMÉTHANES

A Très bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du
procédé de désinfection de l'eau. Le maximum
réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,6 microgramme/L**
Année prise en compte : **2023**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du
procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale
réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

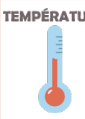
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore,
mettez l'eau dans un récipient
ouvert quelques heures au frigo,
sans excéder 24 heures.



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.



Pour les usages courants, l'eau du
robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous
possédez un système de traitement
de l'eau, entretenez-le
régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/03/2025**

UDI **02A000228**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.